

NOTE

DESTINATAIRES : Doyennes et doyens  
EXPÉDITEUR : Robert Proulx *RP*  
C.C. : Membres du comité de direction  
DATE : 27 janvier 2009  
OBJET : POSITION FACULTAIRE FACE À CERTAINES RECOMMANDATIONS  
DU RAPPORT BROSSARD

---

Mesdames les doyennes,  
Messieurs les doyens,

Je fais suite aux discussions que nous avons eues, lors de la rencontre du Comité de direction élargie, le 14 janvier 2009. Nous avons alors convenu d'inviter chacun des Conseils académiques à se prononcer sur certaines des recommandations du rapport Brossard.

En conséquence, vous trouverez, ci-joint un texte reprenant les recommandations concernées par la présente consultation et précisant la nature des avis que nous souhaiterions recevoir de vos facultés respectives. Ces avis sont attendus au plus tard, le 1<sup>er</sup> mars 2009. Une synthèse des avis reçus vous sera par la suite présentée et utilisée pour supporter le plan de mise en œuvre que nous sommes à concevoir.

Assuré du bien-fondé de notre démarche et de votre entière collaboration, je vous prie d'accepter mes plus cordiales salutations.

*C.C. Pierre Le Gallais  
Paul Brisson  
Louis Mathieu*

*Jacqueline Bourdieu ✓  
Luc Nadeau  
Angéline Martel*

*Pierre Gagné  
Yves St-Onge  
Martin Noël*

## CONSULTATION DES CONSEILS ACADÉMIQUES SUR CERTAINES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BROSSARD

Le rapport intitulé *l'Intégration de la Télé-université à l'UQAM* comporte une série de recommandations qui interpellent tout particulièrement les facultés. D'une part, le rapport recommande à l'UQAM de s'engager résolument dans la formation à distance, un tel engagement institutionnel ne peut être consenti que dans la mesure où les unités académiques en reconnaissent la légitimité et la valeur pour le développement de l'Université. D'autre part, le rapport appelle chaque faculté ou école à déterminer l'ampleur de son propre intérêt pour la formation à distance. Une chose est d'appuyer de façon générale un engagement institutionnel en formation à distance, une autre chose est pour une unité académique donnée de proposer dans ses projets de développement la formation à distance. Enfin, le rattachement de la Télé-université à l'UQAM pose des questions d'harmonisation des programmes et de la réglementation des études qui intéressent aussi les facultés et école.

Il y a donc lieu d'inviter les facultés et école à exprimer des avis sur certaines recommandations du rapport Brossard.

### 1. RECOMMANDATIONS 1 À 5

En nous invitant à réfléchir sur la perspective de la formation tout au long de la vie qui interpelle toutes les universités, sur les moyens d'offrir à nos étudiants la possibilité d'acquérir une formation initiale, en tout ou en partie, à distance, sur l'avantage concurrentiel que peut représenter la formation à distance pour le développement de l'UQAM, les recommandations 1 à 5 du rapport Brossard proposent une appropriation de ce projet par la communauté universitaire et un engagement institutionnel accru et résolu en formation à distance.

Votre faculté juge-t-elle que l'UQAM doit, dans son ensemble, accepter et mettre en œuvre les recommandations 1 à 5 du rapport et inscrire une telle orientation dans son Plan stratégique 2009-2014 ?

1. *Que l'UQAM retienne désormais la formation à distance comme une orientation essentielle et majeure dans la réalisation de sa mission et son développement institutionnel.*
2. *Que l'UQAM, par sa direction et ses instances et grâce à une action académique, pédagogique, règlementaire, administrative et financière cohérente, coordonnée et soutenue, assure la promotion de la formation à distance comme une orientation essentielle et majeure dans la réalisation de sa mission et son développement institutionnel à long terme; et que soit mis en œuvre un plan de communication approprié à cette fin.*
3. *Que l'UQAM reconnaisse la valeur du modèle de formation à distance élaboré par la Télé-université, comme instrument d'accessibilité et comme moyen privilégié pour répondre à des besoins de formation de personnes ne pouvant se prévaloir, pour des raisons de vie personnelle ou professionnelle, de la formation sur campus et, en conséquence, qu'elle adopte ce modèle.*
4. *Que l'UQAM, réaffirmant le caractère définitif et le bien-fondé du rattachement de la Télé-université, confirme sa volonté de s'engager dans la formation à distance en mettant à profit, pour son développement institutionnel, toute l'expertise et tout le potentiel disponible de la Télé-université.*
5. *Que l'UQAM confirme ce choix dans son plan stratégique, élabore un plan et un calendrier précis de mise en œuvre et en fasse la promotion auprès de la communauté universitaire (p. 15).*

## 2. RECOMMANDATION 11

Compte tenu de la recommandation 11 :

11. *Que toutes les facultés, dans le cadre du prochain plan stratégique, déterminent leurs priorités au chapitre de la formation à distance et indiquent dans quels programmes, dans quels cours et à quel rythme elles vont la développer au cours des prochaines années, selon le modèle de la Télé-université.*

Votre faculté accepte-t-elle d'inclure dans son plan de développement des priorités précises en matière de formation à distance ?

### 3. RECOMMANDATIONS 7, 8 ET 12

Ainsi, considérant l'environnement facultaire qui est le nôtre et le rôle d'unification des répertoires de programmes qui leur est dévolu, les recommandations 7, 8 et 12 demandent aux facultés de mettre en place les mécanismes de concertation et de collaboration avec les Unités d'enseignement et de recherche (UER) de la composante Télé-université.

En prenant appui, sur les recommandations 7, 8 et 12, votre faculté peut-elle identifier les pistes permettant de procéder à l'unification des programmes d'études et à la définition de nouveaux programmes et de nouveaux cours intégrant la formation à distance ?

Est-il possible de dresser la liste des programmes et des cours où une telle unification soit possible ?

7. *Que les dispositions soient prises pour que, au plus tard le 31 mai 2010, l'UQAM intègre l'ensemble de ses programmes et de ses cours, y incluant ceux de la Télé-université, dans des répertoires uniques et unifiés; de même, que, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, les études de toutes les personnes inscrites à l'UQAM soient régies par les seuls règlements pertinents de l'UQAM (règlement no.5 : études de premier cycle; règlement no.8 : études de cycles supérieurs).*
8. *Que soit confié aux unités et services concernés le mandat de procéder aux opérations visant cette unification, tout en informant les candidats, les étudiants et l'ensemble de la communauté sur la bimodalité des programmes et des cours, lorsque requis.*

12. *Que les facultés, en collaboration avec les Unités d'enseignement et de recherche de la Télé-université et avec le support du Bureau de l'enseignement et des programmes (BEP), procèdent à l'harmonisation des programmes qui sont de leur juridiction avec ceux offerts par la Télé-université et à l'unification des répertoires de cours; que l'on procède également à l'unification des règlements, le tout selon la recommandation 7 de la section 5.*

#### **4. RECOMMANDATION 14**

La recommandation 14 se lit comme suit :

14. *Que les quatre Unités d'enseignement et de recherche (UER) de la Télé-université soient intégrées à quatre facultés de l'UQAM :*
- *l'UER Travail, Économie et Gestion intégrée à l'École des Sciences de la gestion*
  - *l'UER Science et Technologie intégrée à la faculté des Sciences*
  - *l'UER Éducation intégrée à la faculté des Sciences de l'éducation*
  - *l'UER Sciences humaines, Lettres et Communications intégrée à la faculté des Sciences humaines.*

**À la lumière de la recommandation 14, avec quelle(s) UER votre faculté peut-elle s'associer ?**

**Comment votre faculté peut-elle réaliser ce maillage ?**